



| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers | 56 |
| En exercice | 56 |
| Présents | 41 |
| Votants par procuration | 7 |
| Absents | 7 |
| Total des votes | 48 |

7,10

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 octobre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN, M. RABEL, M. BESSARD, M. FOU COURT, MME VANBESIEN, M. LEBOUCHER, MME DUHAMEL, MME CACAUX, M. VETEL, MME MONTIER

ELUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. LAMY A MME DUONG, M. TIMON A M. DARMOIS, MME DUVAL A MME ROSA, MME MONLON A MME GAUTIER, MME QUESNEY A MME DUTILLOY, M. ROBILLOT A MME CACAUX

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. BARRE, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BINET, M. BAPTIST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALMESNIL

N°DEL_0094_2024 Décision modificative n°3 - budget assainissement

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2024 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 65 670 €, comprenant :

En dépenses :

- Nature 2315 (installations, matériel et outillage technique) pour la somme de 30 000 euros, correspondant à la régularisation d'écriture suite à l'analyse de la qualité des comptes. Les écritures permettent le transfert d'études en travaux pour permettre ensuite leur amortissement si nécessaire. Il s'agit d'une opérations patrimoniale (chapitre 041) qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

- Nature 139118 (subvention investissement inscrites au compte de résultats, autres) pour la somme de 35 670 euros, correspondant à la régularisation d'écriture suite à l'analyse de la qualité des comptes sur les amortissements.

| DEPENSES INVESTISSEMENT | |
|--|-----------------|
| CHAPITRE LIBELLE | MONTANT |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 30 000 € |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 35 670 € |
| Total | 65 670 € |

En recettes :

- Nature 2031 (frais d'études) pour la somme de 30 000 euros, correspondant au transfert d'études en travaux afin d'avoir une vision fiable du patrimoine de la collectivité, suite à l'analyse de la qualité des comptes.
- Nature 2805 (concessions et droits similaires, brevets, licences droits) pour la somme de 35 670 euros, correspondant à la régularisation d'écriture suite à l'analyse de la qualité des comptes sur les amortissements.

| RECETTES INVESTISSEMENT | |
|--|-----------------|
| CHAPITRE LIBELLE | MONTANT |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 30 000 € |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 35 670 € |
| Total | 65 670 € |

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 35 670 euros, comprenant :

En dépenses :

- Nature 6811 (dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles) pour la somme 35 670 euros, correspondant à la régularisation d'écriture suite à l'analyse de la qualité des comptes sur les amortissements.

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | |
|--|-----------------|
| CHAPITRE LIBELLE | MONTANT |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 35 670 € |
| Total | 35 670 € |

En recettes :

- Nature 777 (recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat) pour la somme de 35 670 euros, correspondant à la régularisation d'écriture suite à l'analyse de la qualité des comptes sur les amortissements.

| RECETTES FONCTIONNEMENT | |
|--|-----------------|
| CHAPITRE LIBELLE | MONTANT |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 35 670 € |
| Total | 35 670 € |

VU l'article L.1611-12 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2024 délibéré le 15 avril 2024 ;

VU la DM1 n°0048-2024 délibéré le 24/06/2024 ;

VU la DM2 n° 0077-2024 délibéré le 16/09/2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2024,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 3 du budget annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 65 670 euros en section d'investissement et pour un montant total de 35 670 euros en section de fonctionnement

Pont-Audemer, le 4 novembre 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL